Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260122-D2026_01_02-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2026 – 01 – 02**
Décision du 22 janvier 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le 22 janvier à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	16 janvier 2026
Nombre de membres	En exercice : 32 Quorum : 17 Présents : 23 Votants : 30 (dont 7 pouvoirs).
Présents	**Châteaugiron :** Jean-Claude BELINE, Olivier BODIN, Anne-Marie ECHELARD, Denis GATEL, Françoise GATEL, Schirel LEMONNE, Chantal LOUIS, Christian NIEL, Yves RENAULT. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Sylviane GUILLOT, Jacky LECHABLE. **Noyal-sur-Vilaine :** Anne CARRÉE, Christelle HOUIZOT, Louis HUBERT, Marielle MURET-BAUDOIN. **Piré-Chancé :** Dominique DENIEUL, Jean-Benoît DUFOUR, Christelle GAUTIER. **Servon-sur-Vilaine :** Rozanne JAMAIN, Dominique MARCHAND, Melaine MORIN, Sophie RANDUINEAU-PIROT.
Absents excusés	Laëtitia MIRALLES (pouvoir à Anne-Marie ECHELARD), Jean-Pierre PETERMANN (pouvoir à Jean-Claude BELINE), Catherine TAUPIN (pouvoir à Denis GATEL), Géraldine HARNOIS-MARTIN (pouvoir à Sylviane GUILLOT), Emmanuel CASADO (pouvoir à Christelle HOUIZOT), Benoît FOUCHER, Pierre-Yves TANVET (pouvoir à Marielle-MURET BAUDOIN), Anne MALLET, Evelyne PANNETIER (pouvoir à Melaine MORIN).
Absents	-
Secrétaire de séance	Sophie RANDUINEAU-PIROT.

Exécution du budget d'investissement avant son vote

Yves RENAULT précise que la comptabilité M57 permet au Président d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement, avant le vote du budget, dans la limite des crédits inscrits à cette section l'année antérieure.

En matière d'investissement, les crédits non consommés du budget de l'exercice sont reportés et peuvent faire l'objet d'engagement et de mandatement des dépenses avant le vote du budget (état des restes à réaliser).

Selon l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, le Président peut, par ailleurs, engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite des 25 % des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (dépenses totales, déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 « Remboursement d'emprunt » et 18 « Compte de liaison »).

Le Conseil communautaire est invité à autoriser le Président à inscrire ces crédits. Le montant des dépenses d'investissement du budget principal pour 2025 était de 9 399 209 € (hors déficit reporté et dette). Le montant s'élève donc au maximum à 2 349 802 € pour 2026.

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260122-D2026_01_02-DE

BUDGET PRINCIPAL Chapitre / Article / Opération	Montant
20/20422/60 - PASS COMMERCE	20 985 €
107/21828/020 - Services administratifs	83 000 €
107/21838/020 - Services administratifs	18 125 €
107/21848/020 - Services administratifs (mobilier)	15 000 €
122/2128/70 - Espaces naturels	15 000 €
129/2313/424 - Logements urgence	5 000 €
131/2128/510 - Familia	1 500 €
TOTAL	**158 610 €**

Le montant estimé consolidé des dépenses d'investissement des budgets annexes assainissement des communes et du SISEM pour 2025 était de 7 286 812 € (hors déficit reporté et dette). Le montant s'élève donc au maximum à 1 821 703 € pour 2026.

BUDGET ASSAINISSEMENT Chapitre / Article	Montant
20/203	5 000 €
23/2313	410 000 €
23/2315	100 000 €
23/2318	80 000 €
TOTAL	**595 000 €**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ d'autoriser l'affectation de ces crédits sur les opérations d'équipement n'ayant pas de report de restes à réaliser ;
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Le Président,

Dominique DENIEUL

La Secrétaire de séance,

Sophie RANDUINEAU-PIROT